



DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception  
Centre Inffo

# La formation professionnelle en **GRÈCE**

*La Grèce est une république parlementaire à une chambre. Située en Europe du Sud, sa langue officielle est le Grec.*

*Le pays est divisé administrativement en 13 régions, 52 départements et 133 communes rurales.*

La filière professionnelle initiale en Grèce débute au deuxième cycle du secondaire (accessible aux adultes avec un faible niveau d'éducation) et s'étend au post secondaire et à l'enseignement supérieur. Au sein de la société grecque, la formation générale et les études universitaires sont valorisées. Cela se répercute sur les chiffres au sein du secondaire dans lequel seuls 27 % d'élèves sont dans la filière professionnelle.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission  
européenne



euro|guidance



## VUE D'ENSEMBLE



L'offre de l'enseignement professionnel initial au secondaire se compose de deux branches principales :

- des cursus de trois ans au sein d'établissement de l'*Epaggelmatiko Lykeio* (EPAL) qui débouchent sur des diplômes de spécialisation et qui incluent 25% du temps total de formation en entreprise. Le niveau de qualification à l'issue de ces programmes (disponible en cours du soir) en EPAL est de niveau EQF 4. Les diplômés peuvent prendre part aux examens nationaux et avoir accès ainsi, à l'enseignement supérieur ou profiter de la perméabilité des systèmes d'enseignement et intégrer un cursus général.
- des cursus d'apprentissage de deux ans, ouverts aux personnes entre 16 et 23 ans ayant au moins réussi la première année du deuxième cycle du secondaire. Ces cursus débouchent sur des qualifications de niveau EQF 4 et permettent la poursuite d'études au sein du post secondaire. Le temps de formation en entreprise est de 80 %.

Au niveau post-secondaire, l'offre de formation professionnelle est proposée sous deux formes :

- des cursus de formation professionnelle de deux ans et demi avec 60 % de temps de formation en entreprise. Ils sont offerts par des prestataires de formation publics et privés (IEK) aux diplômés deuxième cycle du secondaire. Ils permettent de passer des examens de certification organisés par l'Organisation nationale pour la certification de la formation professionnelle et d'obtenir des qualifications de niveau EQF 5.

Des cursus de formation professionnelle dans divers domaines (tourisme, maritime, armée, arts, etc.) sont également proposés par les écoles supérieures (*Anóteres Sholés*) : la mise en situation de travail constitue une grande partie des programmes qui mènent à l'obtention d'une qualification professionnelle de niveau EQF 5. Ils ont une durée de 2 à 5 ans et ils sont supervisés par les ministères compétents. Dans certains cas, l'accès est accordé uniquement aux diplômés du second cycle du secondaire qui ont réussi les examens d'admissions. A la fin du programme les élèves peuvent choisir entre entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre les études.

- des cursus d'apprentissage de niveau EQF 5 dont la formation se passe à 100 % en entreprise et par les établissements EPAL en coopération avec la Manpower Employment Organisation. Ces cursus ne sont accessibles qu'aux personnes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures et d'un certificat de spécialisation EPAL.



L'apprentissage en Grèce au deuxième cycle du secondaire, est accessible aux élèves entre 16 et 23 ans d'âge et ayant terminé la première année du deuxième cycle du secondaire (professionnel ou général). Il est offert par les lycées professionnels d'enseignement et formation (EPAS) et débouche sur un certificat professionnelle. L'apprenant signe un contrat par lequel il acquiert le statut d'apprenti. Il reçoit un salaire payé par son employeur et subventionné par l'Etat. Le rythme de l'alternance est généralement de jours en entreprise et un jour en milieu scolaire.

Au post secondaire, l'apprentissage est ouvert aux personnes de plus de 18 ans, sous la supervision du ministre en charge de l'éducation. Il est offert par les lycées professionnels supérieurs (EPAL), et débouche sur l'obtention d'un certificat de participation à l'apprentissage et éventuellement une qualification de niveau EQF 5 après réussite de l'examen de certification. Le certificat de participation à l'apprentissage est un prérequis pour s'inscrire à l'examen de certification.

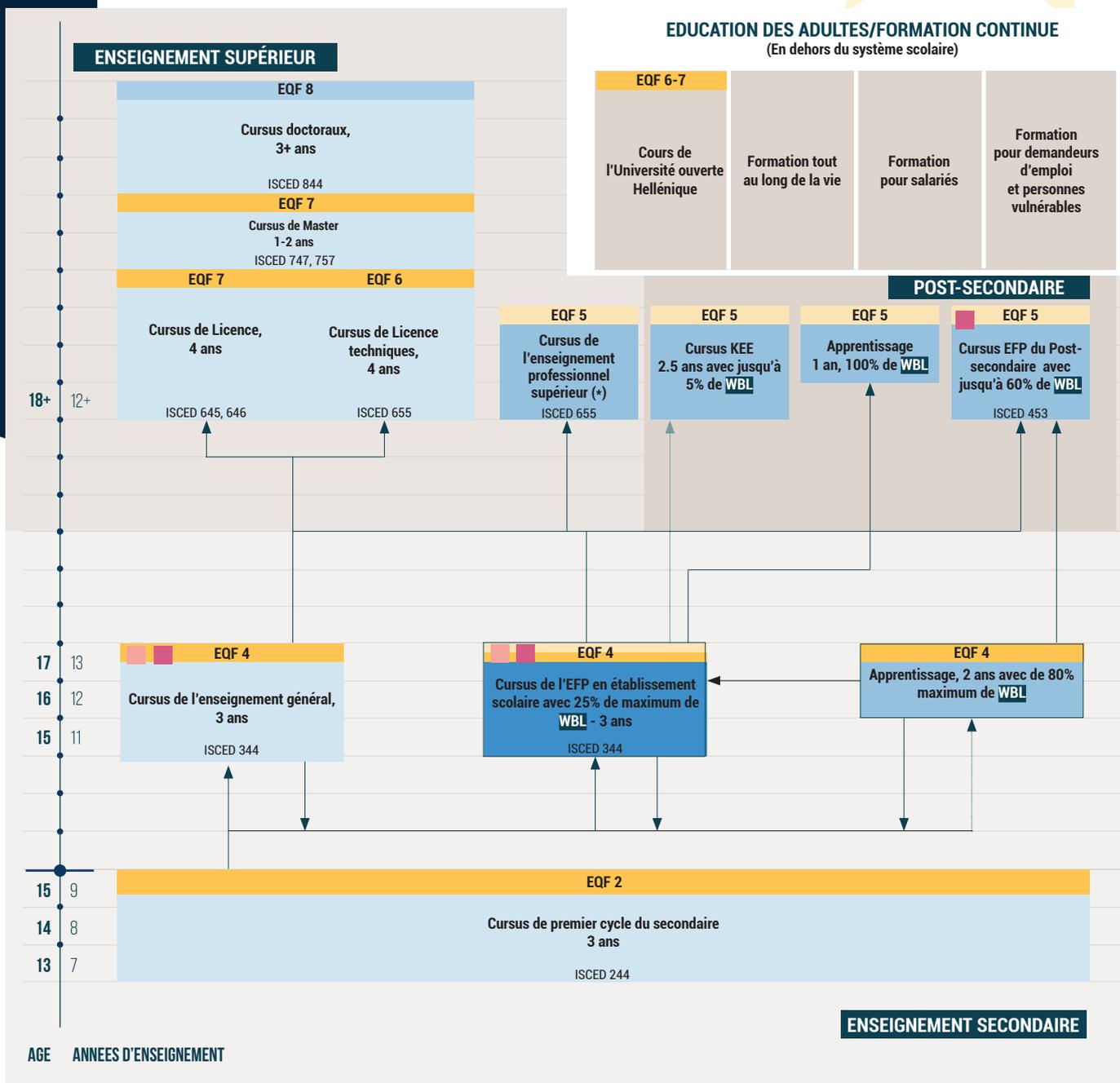


L'éducation des adultes comprend des formations professionnelles pour l'intégration, la réinsertion ou le maintien sur le marché du travail mais également des formations généralistes. A ce titre, les adultes n'ayant pas terminé la scolarité obligatoire peuvent avoir accès aux « écoles de la deuxième chance » ou aux cursus d'apprentissage tout au long de la vie offert par les établissements d'enseignement supérieur qui débouchent sur des certifications. Par ailleurs, la loi sur l'apprentissage tout au long de la vie (loi 3879/2010), prévoit des mesures d'octroi de congés pour la participation à des programmes d'apprentissage tout au long de la vie, notamment pour les travailleurs du secteur privé ; la possibilité de création de comptes personnels de formation avec contributions de l'employeur et de l'employé (et éventuellement de l'État). Ces formations peuvent être proposées par les entreprises elles-mêmes.

Les employeurs peuvent faire appel au fonds national pour la formation LAEK (cf infra) pour financer les formations.

# Enseignement et formation professionnels

en **GRÈCE**



- Coursus d'enseignement général
- Coursus de l'EFP (Enseignement et formation professionnels)
- Coursus combinant l'EFP et l'enseignement général
- Accessible aux adultes (temps plein ou partiel, à distance)
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Coursus donnant accès à l'enseignement supérieur

- Fin de l'éducation obligatoire
- Progression possible
- Durée de la formation liée aux acquis de l'apprenant
- L'admission requiert un minimum d'un an d'études au deuxième cycle du secondaire.
- \* L'admission à certains cursus peut être soumise à la réussite à l'examen d'entrée au supérieur
- WBL Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



**Les principaux acteurs** de la formation professionnelle en Grèce sont :

- Le ministère en charge de l'Éducation qui assure la réglementation de la formation continue de concert avec les partenaires sociaux, les autorités régionales (les Directions de l'enseignement primaire et secondaire).
- Le Comité national pour la formation professionnelle qui assure la gouvernance opérationnelle de la formation professionnelle en coordonnant l'implémentation des stratégies nationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.



**Le financement** de la formation professionnelle est assuré par l'Etat, mais également par les entreprises redevables d'une contribution équivalente à 0,24% de leur masse salariale brute, et versée à un fonds (fonds national pour la formation LAEK), géré par l'OAED (organisme de sécurité sociale).



**Le marché de la formation professionnelle** est composé de prestataires privés et publics.



- Vocational education and training in Europe - Greece : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/greece>
- Cedefop european database on apprenticeship schemes - Greece : <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/greece>
- National Education systems – Greece overview : [https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/greece\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/greece_en)



**Le cadre national de certification** comprend huit niveaux dont les descripteurs sont les savoirs, les compétences et les aptitudes.



**La validation des acquis** n'a pas de cadre à proprement dit eu égard au fait que les dispositifs en présence ne font aucun lien entre les apprentissages non formels et informels d'une part, et les qualifications formelles d'autre part.



**Les normes d'assurance qualité** prévoient que les prestataires de formation financés par des deniers publics soient évalués sur la réalisation des objectifs fixés dans leur programme de formation et que les subventions soient indexées sur leur efficacité. L'assurance qualité porte sur la conception des formations, leur mise en œuvre, leur résultat.



## SPÉCIFICITÉS

- **Assurance qualité** : Révision des normes d'assurance qualité pour faciliter l'accès des diplômés de la formation professionnelle initiale à l'enseignement supérieur.
- **Orientation** : Le processus d'orientation des apprenants est influencé par la culture grecque qui valorise l'enseignement général.
- **Reconnaissance de l'excellence et de l'innovation professionnelles** : De nouveaux instituts thématiques et pilotes de formation professionnelle (IEK), ont été créés depuis l'année scolaire 2021-2022, dans le but de soutenir la conception et le développement d'innovations dans le système de formation et d'enseignement professionnels initiaux.